



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 23 MAI 2019

**Date de convocation :**

16/05/19

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naima METLAINE, Cédric SANCHEZ, Frédéric CRAVO **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Philippe PIQUÉ (à Mr Frédéric CRAVO) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2019/43 : RENEGOCIATION DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE**

M. le Maire explique que, au vue des taux d'emprunts historiquement bas à l'heure actuelle, nous avons contacté l'ensemble des banques de la commune pour tenter une renégociation et, si elles ne le souhaitent pas, la transmission du montant dû pour remboursement anticipé de chaque emprunt. Un intermédiaire, M. Lenoir, a également été contacté.

Après cette consultation, la commune se propose de retenir deux offres :

- **Par l'intermédiaire de M. Lenoir, transfert à la banque postale de l'emprunt du crédit mutuel n°20033802**, signé le 2 juillet 2012 pour 12 ans, au taux de 5,15%. Montant initial de 300 000 €. Montant résiduel au 25 mai 2019 : 230 572,69 € + IRA soit un emprunt à faire de **237 490,00 €**. Le Maire présente l'offre de financement et des conditions générales version de la Banque Postale, (G-LBP-2019-08) sur 13 ans, à taux fixe de 1,25 %.
- **Transfert et renégociation avec la Caisse d'Épargne des emprunts suivants :**

Numéro du contrat	Banque	Date de signature	Durée	Durée résiduelle	Montant initial	CRD (au 25/05/19)	Taux	IRA + capital mai 2019	intérêts restants au 1/1/19	
6048926	BANQUE POPULAIRE	27/12/2010	20	12	300000,00	180000,00	3,85	187 500,00	46921,88	
1127635	CDC	05/12/2008	15	6	250000,00	101899,39	4,43	115 927,67	19238,8	
1208974	CDC	19/12/2011	15	8	400000,00	219999,91	3,4	227 110,49	18101,35	
1233118	CDC	19/11/2012	15	9	480000,00	320604,92	3,95	383 167,14	66583,45	
861626018	CA	10/08/2003	20	6	1084991,34	321120,63	4,79	313 446,04	418,18	
A1709237	CE	07/05/2009	15	6	330000,00	109309,65	4,34	129 135,48	24522,51	
80 852 878 177 761	CE	16/11/2012	15	9	540000,00	349720,91	4,52	433 769,23	81586,47	
1314427	CE	28/12/2009	15	6	200000,00	64063,35	3,58	74 562,88	12899,63	
							1 666 718,76	1 864 618,93	270 272,27	

Le Maire présente l'offre de financement et des conditions générales version de la Caisse d'Épargne sur 8 ans, à taux fixe de 0,91 %.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la signature des deux emprunts détaillés ci-dessous, en lieu et place des 9 emprunts détaillés ci-dessous.

#### I/ EMPRUNT BANQUE POSTALE

##### ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE PRÊT

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 237 490,00EUR  
Durée du contrat de prêt : 13 ans  
Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

##### TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/07/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 237 490,00EUR  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28/06/2019, en une fois avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,25%  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : échéances constantes  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

##### COMMISSION

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt  
Commission de M. Lenoir : 5 % des gains communaux

##### ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

##### ARTICLE 3 : GAIN POUR LA COLLECTIVITE

61 365,98 € moins commissions

#### II/ EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE

##### ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE PRÊT

Score Gissler : 1A  
Montant maximum du contrat de prêt : 1 903 222,87 EUR  
Durée du contrat de prêt : 8 ans  
Objet du contrat de prêt : refinancement de contrats susvisés

Versement des fonds : en une ou plusieurs fois dans les 4 mois suivant la signature du contrat de prêt  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,91%  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle  
Mode d'amortissement : échéances constantes  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

COMMISSION

Commission d'engagement : 653,22 euros

ARTICLE 2 : ETENDUE DES POUVOIRS DU SIGNATAIRE

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Caisse d'Epargne.

ARTICLE 3 : GAIN POUR LA COLLECTIVITE

167 175,27 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 23 mai 2019

 **Le Maire,**  
  
**William BURGHOFFER**